



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1128) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «LES
MERISIERS», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-398
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Merisiers » représentée par sa présidente Madame Marie Lise ROUX, dont le siège est situé au 12 rue Père Louis de Jabrun 33000 Bordeaux, d'organiser des répétitions dans le Pôle documentaire (sans percussions), les 24, 27 et 28 octobre 2025 de 9h30 à 17h30 ; dans la salle Berlioz, les 30 et 31 octobre 2025 de 9h30 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Merisiers » représentée par sa présidente Madame Marie Lise ROUX, dont le siège est situé au 12 rue Père Louis de Jabrun 33000 Bordeaux, une convention de location de salles, pour un montant de 325,50 € T.T.C. (trois cent vingt-cinq euros et cinquante centimes), afin d'organiser des répétitions dans le Pôle documentaire (sans percussions), les 24, 27 et 28 octobre 2025 de 9h30 à 17h30 ; dans la salle Berlioz, les 30 et 31 octobre 2025 de 9h30 à 17h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20251124-lmc1H13649H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/11/2025 Date de Publication : 24/11/2025
--